

Séance du samedi 26 mars 2022

Date de la convocation: 16/03/2022

Membres en exercice : 9
L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Thierry SMAGUINE,

Présents : 4
Présents : Thierry SMAGUINE, Albane ANCELIN, Sylvie AFANAYAN, Assia KASSE

Votants : 6
Représentés : Yves BRODARD par Albane ANCELIN, Cindy MAILLOT par Thierry SMAGUINE

Excusés : Méline JEAN, Céline PROUTEAU, Julien BESSE

Absents :

Secrétaire de séance : Albane ANCELIN

DLIB_2022_02 - Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après présentation, considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 du budget du SIRP GLM. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Thierry SMAGUINE
Président du SIRP GLM



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31 / 03 / 20 22
et publié ou notifié
le 31 / 03 / 20 22